



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE

LES 20 ET 21 MAI PROCHAINS, LES MEMBRES DU CAFMQ
ONT RENDEZ-VOUS AU:

Centre Montfortain
5875, rue Sherbrooke est (coin Bossuet)
Montréal, Qué.

À L'OCCASION DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE

- . La journée du samedi sera entièrement consacrée à des débats en ateliers à partir des propositions du Comité de structures relatives à la régionalisation;
- . Le résultat des discussions du samedi sera repris en plénière le dimanche matin dans le cadre de l'Assemblée générale;
- . Dans l'après-midi du dimanche, les délégués présents procéderont à l'élection du ou de la Président(e) du CAFMQ et du Bureau exécutif.

LES DÉCISIONS PRISES LORS DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE
CONCERNENT ET ENGAGENT TOUS LES MEMBRES DU CAFMQ.
SOYEZ DONC PRÉSENTS LES 20 ET 21 MAI.

	Page
Quoi de neuf au CAFMQ	
. Renouvellement du plan d'assurance collective	3- 4
Commentaire	
. Avez-vous des commentaires.	5
Ressources	
. Deux nouvelles brochures du Conseil du Statut de la femme.	6
. Ouverture de nouveaux centres d'accueil.	7- 8
Informe/action	
. La pauvreté: de moins en moins de chances de s'en sortir?	9-10
. Comment changer cette situation	10-11
A travers la province	
. Journées d'information et de réflexion sur l'aide sociale!	
. à Montréal	12-13
. dans la Mauricie-Lanaudière	14
. au Saguenay Lac St-Jean	14-15
. au Bas St-Laurent et Gaspésie	15
. dans Beauce et Québec	16-17
. dans l'Outaouais.	17
. dans l'Outaouais.	18
Collectivités nouvelles	
. Mouvement de la condition paternelle	19

Réalisation du Bulletin

Louise Boivin à la rédaction
Claire Leblanc à la mise en page.

Dépôt Bibliothèque nationale.

quoi de neuf au carrefour

trois

RENOUVELLEMENT DU PLAN D'ASSURANCE-VIE COLLECTIVE

Le régime d'assurance-vie collectif spécialement conçu pour les membres et enfants des membres de Carrefour des Associations de familles monoparentales du Québec et ses Associations affiliées, grâce à une entente intervenue avec Les Artisans Coopvie, en 1976, a été renouvelé le 1er avril dernier. Près de 200 membres bénéficient déjà de ce service d'assurance.

En 1977, le régime renouvelait, sans changement de conditions, selon l'ordre établi lors de l'instauration du régime, c'est-à-dire, quelques associations en avril, en mai et d'autres en juin et juillet.

Récemment, nous avons accepté la suggestion qui nous a été faite de ramener l'adhésion à une seule date d'entrée au prochain renouvellement, soit le 1er avril 1979.

Par conséquent, cette année, toutes les associations qui renouvellent en mai, juin et juillet seront facturées au pro-rata, de la façon suivante:

- 1) Les membres dont l'assurance renouvelle le 1er mai paieront une prime de 11 mois.
- 2) Les membres dont l'assurance revouvelle le 1er juin paieront une prime de 10 mois.
- 3) Les membres dont l'assurance renouvelle le 1er juillet paieront une prime de 9 mois.

Si vous ne bénéficiez pas déjà de ce service d'assurance, vous avez encore l'opportunité de vous en prévaloir. Nous comptons sur les présidents, présidentes, secrétaires et responsables des assurances des associations pour promouvoir, auprès de leurs membres, ce service d'assurance avantageux.

÷ ÷ ÷ ÷ ÷ ÷

a) Qui peut profiter de ce régime d'assurance-vie collectif?

Tous les membres âgés de 64 ans et moins appartenant au Carrefour des associations de familles monoparentales du Québec et à ses associations affiliées peuvent profiter de ce service d'assurance-vie.

Les membres assurés pourront renouveler annuellement leur protection même s'ils sont âgés de 65 ans et plus.

Les enfants des membres sont admissibles à compter de la 15e journée de leur naissance jusqu'à 18 ans ou 25 ans s'ils sont étudiants.

Aucun examen médical n'est requis.

- b) A quel endroit dois-je m'adresser pour me procurer cette protection?

A votre Association monoparentale. Le président de votre association ou la présidente ou la personne responsable des assurances vous fournira les renseignements requis.

- c) Quelles protections prévoit ce régime d'assurance-vie collectif?

Une prestation d'assurance-vie de \$5,000 pour les membres de 54 ans et moins, de \$2,500 de 55 ans à 64 ans, de \$1,250 de 65 ans à 69 ans et de \$1,000 pour les membres de 70 ans et plus.

Egalement, le régime prévoit un montant d'assurance supplémentaire, égal au montant déjà mentionné si le décès résulte d'un accident.

Chaque enfant assuré bénéficie d'une protection d'assurance-vie de \$1,000.

- d) Si je déménage après avoir souscrit au régime, puis-je conserver ma protection?

Oui. Soit en demeurant membre de l'association auprès de laquelle vous avez souscrit au programme ou en vous adressant à la responsable des assurances de votre association pour faire transférer votre assurance à la nouvelle association monoparentale à laquelle vous appartenez maintenant, s'il s'agit d'une association affiliée au Carrefour des associations de familles monoparentales du Québec.

- e) Si j'abandonne ma participation à Carrefour et à une association affiliée, est-ce que je perds tout?

Lorsqu'un membre assuré âgé de 64 ans et moins cesse sa participation dans l'association, il peut transformer le montant d'assurance alors en vigueur en un contrat régulier émis par Les Artisans Coopvie.

- f) Est-ce que je recevrai une confirmation d'assurance?

Chaque nouvel assuré recevra par l'intermédiaire de son association locale un certificat d'assurance.

- g) Puis-je détenir plus d'une protection d'assurance collective auprès de Les Artisans Coopvie?

Oui. Chaque régime d'Association est traité séparément.

NOUS VOUS RAPPELONS
QUE CETTE PAGE EST
UNE TRIBUNE LIBRE,
OÙ TOUS LES MEMBRES
DU CARREFOUR SONT
CORDIALEMENT INVITÉS
À S'EXPRIMER SUR TOU-
TES LES QUESTIONS
TOUCHANT LES ASSOCIA-
TIONS ET LE CARREFOUR
PROVINCIAL.

Deux nouvelles brochures du Conseil du Statut de la femme

MIEUX DIVORCER

Cette brochure s'adresse à la femme au bord d'une séparation ou d'un divorce qui se sent désemparée et démunie pour faire reconnaître ses droits. Cette brochure est remplie de conseils pratiques, quant à la garde des enfants, à la pension alimentaire, aux différentes étapes du divorce, etc...

POUR COMMENCER, PARLONS-EN

Pour commencer, parlons-en est une brochure sur la femme et la violence au foyer.

Le problème des femmes battues "concerne toutes les femmes et tous les hommes dans leurs relations entre eux, à cause des inégalités qui sont encore existantes." (p. 6 de la brochure)

ÊTRE BATTUE ET VIOLENTÉE, ça veut dire être giflée, secouée, se faire pincer les bras, serrer les poignets, tirer les cheveux, étrangler, écraser contre une chaise, etc...

ÊTRE VIOLENTÉE, ça veut dire aussi recevoir de menaces de blessures ou de mort, subir des pressions de toutes sortes.

LA VIOLENCE DE la femme au foyer inclut également les injures qu'elle reçoit: se faire dire qu'elle est grosse, niaise, incompétente, putain, laide, froide, "chialeuse", mauvaise au lit, etc... (pp. 7-8 de la brochure)

.o .o .o .o .o

Ces deux brochures sont disponibles gratuitement au:

Conseil du Statut de la femme
Service Action-femmes
700, boul. St-Cyrille est
16e étage
Québec, Qué.
G1R 5A9

Tél: (sans frais d'appel) 1-800-463-2851
de partout au Québec

Pour les résidents de Québec: 643-4326

.o .o .o .o .o

OUVERTURE DE NOUVEAUX CENTRES D'ACCUEIL

À SOREL

Le groupe des mères chefs de foyer monoparental de Sorel, dont la présidente est Georgette Demers, nous annonce l'ouverture d'un centre féminin d'accueil -Le Phare- situé au 144, rue Charlotte, à Sorel; ce centre d'accueil a été mis sur pied grâce à une subvention de \$2,000 du Secrétariat d'Etat.

Le Phare se veut un centre d'hébergement, d'accueil, de dépannage, de transition et d'orientation pour la femme en difficulté. Le Phare est à l'écoute de ces femmes et les aide à reprendre confiance en leurs possibilités.

Le Phare sert également de lieu de rencontre pour le groupe des femmes chefs de foyer monoparental "Les Lucioles". Pour d'autres renseignements, vous pouvez téléphoner aux numéros suivants: (514) 743-6596, 743-7875 et 743-9338.

.o .o .o .o .o

À ST-HYACINTHE

Depuis le 5 décembre 1977, un nouveau centre d'accueil a ouvert ses portes à St-Hyacinthe. Ce centre d'accueil -Arc-en-Ciel- veut être un endroit pour fraterniser avec les autres et se récréer ensemble.

Depuis l'ouverture officielle, 650 personnes se sont rendues au Centre Arc-en-Ciel et la promotrice du projet, C. Bergeron, y voit là un signe que le centre correspond bien aux besoins de la population.

L'Association des Mères chefs de famille tient également ses rencontres au Centre Arc-en-ciel.

.o .o .o .o .o

À MONTREAL-NORD

Tel que promis dans notre dernier Bulletin, nous vous précisons l'adresse du centre "Avec eux entre deux foyers": 11,855 boul. Ste-Gertrude, locaux 13, 14, 15, 3e étage, Montréal-Nord, Qué. Tél: (514) 323-0225-6.

N.B.: Ce centre est subventionné par le gouvernement du Canada. Ses services sont donc gratuits.

.o .o .o .o .o

STE-ROSE DE LAVAL

L'obtention pour une deuxième fois d'un projet Canada au Travail a permis à l'Association Parents uniques de Laval d'ouvrir un centre de jour pour les femmes séparées et divorcées.

Ce centre est ouvert du lundi au vendredi et veut accueillir toutes les femmes séparées ou divorcées ainsi que celles qui sont en difficulté de ménage afin de les écouter et leur fournir les premières informations sur les différents services et organismes déjà existants, auxquels elles peuvent ou doivent s'adresser.

Un service de garderie est offert gratuitement aux femmes qui poursuivent des activités à ce centre

Pour de plus amples informations, veuillez communiquer avec Agathe Lupien, directrice, à (514) 622-0524.

.o .o .o .o .o

À ST-LEONARD

On retrouve depuis peu un Centre des femmes de St-Léonard, (8412, rue Viau). Ce centre est un lieu d'information, de dépannage, d'activités éducatives et de loisirs pour les femmes.

Pour plus d'informations, communiquez avec Danielle Sabourin, directrice, à (514) 728-0302.

.o .o .o .o .o

À ALMA

Au mois de mars, l'Association locale de familles monoparentales a inauguré un nouveau centre de jour pour les chefs de familles monoparentales du secteur Lac St-Jean est.

Comme l'a souligné à cette occasion, Lise Gagnon, présidente de l'Association, "il s'agit d'implanter à Alma un centre de dépannage et d'accueil qui permettra la réalisation d'activités éducatives et récréatives".

Ce centre est situé au:

805, rue Harvey
Alma, Qué.

Tél: (418) 662-7753.

.o .o .o .o .o

LA PAUVRETE: DE MOINS EN MOINS DE CHANCES DE S'EN SORTIR ?

Le 4 avril dernier, l'Association des coopératives d'économie familiale (ACEF) de Montréal convoquait une conférence de presse sous le thème de 33.9% DES QUEBÉCOIS VIVENT EN DESSOUS DU SEUIL DE PAUVRETE visant à informer la population qui se fait constamment manipuler par les informations gouvernementales affirmant que les Québécois vivent au-dessus de leurs moyens ou que nous vivons dans une société d'abondance.

Etant donné le grand nombre de familles monoparentales concernées par le problème de la pauvreté, nous croyons important de rapporter ici quelques informations et données transmises par l'ACEF lors de cette conférence de presse.

-L'appauvrissement des Québécois est de plus en plus marqué:

En effet, de plus en plus de Québécois ont un revenu inférieur au seuil de pauvreté établi par le Comité Sénatorial canadien sur la pauvreté (le seuil a été fixé en 1970 et indexé pour les années suivantes).

Par exemple, en 1978, le seuil de pauvreté pour:

- 1 famille avec: 1 adulte + 1 enfant est fixé à: \$ 8,237.00
- 1 famille avec: 2 adultes + 2 enfants est fixé à: \$11,528.00

Qui vit sous le seuil de la pauvreté:

- . les assistés sociaux
- . les retraités
- . les chômeurs
- . les travailleurs touchant le salaire minimum (fixé en février 1978, à \$3.27 l'heure donc un salaire brut de \$563.00/mois ou \$430.00 net).

-La perte du pouvoir d'achat pour les gens à faible revenu:

Sous le régime de contrôle des prix et des salaires, on constate que pour tous les travailleurs syndiqués ou non-syndiqués les prix augmentent plus vite (9.5%) que les salaires (7.5% et moins), d'où il s'ensuit une diminution du pouvoir d'achat.

Cette situation affecte surtout les familles à faible revenu, la hausse des prix touchant pour une large part les biens essentiels:

(Voir tableau à la page suivante)

EXEMPLES DE HAUSSE DES PRIX DANS LA PÉRIODE COUVRANT FÉVRIER 1977 À FÉVRIER 1978		
PRODUITS LAITIERS	8.6%	
FRUITS ET LÉGUMES FRAIS	25.6%	
VIANDE	22.8%	
ALIMENTS CONGELÉS	22.7%	
LOGEMENT	7.7%	
COMBUSTIBLE ET SERVICES (GAZ, ÉLECTRICITÉ, HUILE À CHAUFFAGE)	14.0%	
VETEMENTS D'ENFANTS	10.3%	

Face à l'insuffisance de revenus et à l'impossibilité de se procurer l'ensemble des biens essentiels, ou bien on a recours au crédit, ou bien on coupe sur l'un ou l'autre de ces besoins essentiels (c'est le cas notamment des assistés sociaux qui ne peuvent pas avoir recours au crédit).

COMMENT CHANGER CETTE SITUATION

Il faut bien se rendre compte que l'appauvrissement d'un nombre de plus en plus grand de Québécois n'empêche pas certains, comme les dirigeants d'entreprise par exemple, de devenir de plus en plus riches. Dans son document de presse, l'ACEF mentionne notamment un article paru dans Le Devoir du 30 juin 1977 qui fait état des substantielles augmentations des dirigeants d'entreprise depuis 1975, et ce, malgré la loi anti-inflation qui devait contrôler l'augmentation des prix et des salaires.

Si on veut voir un jour cette situation injuste se transformer, il faut revendiquer auprès de nos gouvernements des changements en profondeur... pas de simples réformettes, c'est-à-dire de simples mesures administratives qui ne font que distribuer différemment les argents réservés aux assistés sociaux, aux chômeurs, etc... Nous devons défendre avec fermeté nos droits et exiger une plus juste répartition des richesses.

Par ailleurs, si nous voulons mettre toutes les chances de notre côté, c'est-à-dire faire en sorte que les gouvernements nous

écoutent réellement, il ne convient pas de faire des pressions chacun de son côté. Il faut, au contraire, se regrouper afin de mettre plus de force dans nos revendications.

Un exemple de regroupement: le problème du logement

Un des biens essentiels dont le prix n'a pas cessé d'augmenter ces dernières années est le logement. En 1978, les logements convenables et à prix abordables se font de plus en plus rares pour les familles à faible revenu.

Face à cette situation, une quinzaine de groupes de locataires de la région de Montréal ont décidé depuis quelques mois de se regrouper et de mener une lutte contre les hausses de loyers.

En février dernier, ce regroupement lançait une campagne pour le gel des loyers. Voici comment les locataires de chacun des quartiers et des villes étaient invités à participer à cette campagne: (*)

- 1^o En acceptant aucune augmentation de loyer. Il n'y a aucune limite légale d'augmentation de loyer;
- 2^o En se rendant aux assemblées de cuisine et aux assemblées de quartier organisées par votre comité-logement ou votre association de locataires;
- 3^o En exigeant les gel des loyers; -en vous joignant à vos comités-logement ou associations de locataires afin de contribuer à l'élargissement de la campagne et à la maximisation de ses résultats:
 - en signant une petition qui sera remise au Ministère des Affaires municipales et à la SCHL à mi-mai;
 - en mettant une affiche et/ou auto-collant au sujet de la campagne, sur la porte de votre appartement, dans les fenêtres, dans les endroits publics, etc. Un vaste pavoisement d'affiche aura lieu du 15 février au 15 mars 78;
 - en participant à des manifestations qui auront comme but de dénoncer les principaux responsables de la crise du logement et d'exiger le gel des loyers :
 - La Commission anti-inflation à la mi-mars;
 - La Régie des loyers à la mi-avril;
 - Le Ministère des affaires municipales et la SCHL à la mi-mai.

(*) Extrait du Bulletin "Le droit au logement" publié par le groupe Infologement formé en novembre 1977, à partir d'un projet Canada au Travail commandé par la Fédération des unions de familles (FUF).

JOURNEES D'INFORMATION ET DE REFLEXION SUR L'AIDE SOCIALE!

Au cours des dernières semaines, des journées d'information et de réflexion sur la question de l'aide sociale ont eu lieu un peu partout à travers le Québec.

Ces journées ont été organisées par les différents comités régionaux en collaboration avec le Carrefour provincial.

Rappelons que ces journées sur l'aide sociale ont été réalisées dans le cadre d'un projet de Sessions éducatives subventionné par la DGEA au niveau du programme des OVEP (Organismes volontaires voués à l'éducation populaire).

Voici le résumé des activités de cette Session sur l'aide sociale, dans différentes régions:

...à MONTREAL,

Près de 80 membres des différentes associations locales ont participé à la journée de réflexion sur l'aide sociale qui s'est tenue le samedi 1er avril au Centre Montfortain, à Montréal.

Objectifs de la journée

- Information sur la loi de l'Aide sociale et des droits des bénéficiaires;
- Possibilités de recours;
- Réflexion sur les moyens d'action en vue de certaines modifications.

Pour atteindre ces objectifs, suite à la session du 28-29 janvier dernier, tenue par le CAFMQ, le comité organisateur de cette journée, composé de 8 membres, avait décidé d'inviter trois personnes ressources habilitées à répondre aux besoins exprimés:

- Un fonctionnaire du MAS
- Un avocat sensibilisé aux problèmes vécus par les assistés sociaux
- Un membre actif de l'ADDS

Difficultés rencontrées

M. Guy Delorme, chargé de l'information publique au Service des affaires sociales de la Ville de Montréal, après avoir été informé de la présence d'un avocat et d'une assistée sociale, se désiste le 20 mars, en invoquant les raisons suivantes:

- un avocat viendrait contester ses déclarations;

- une assistée sociale ne viendrait que confirmer la seule solution possible aux problèmes des femmes chefs de familles, assistées sociales, se faire entretenir par un concubin, soit par ses parents!

Un certain protocole existe au Service des Affaires sociales. Si M. Delorme refuse une invitation, avec des motifs soit-disant sérieux, aucun autre officier ne peut et ne doit prendre la relève.

Devant cette situation, les organisateurs de la journée ont préféré retenir la participation de Me Roland Cousineau, avocat, chargé de cours à l'Université de Montréal et à l'Université du Québec à Montréal et défenseur de plusieurs assistés sociaux devant la Commission des Affaires sociales et les tribunaux.

Quant à la participation de l'ADDs, ce regroupement populaire ne pouvait déléguer un membre actif vu que leurs objectifs sont de regrouper les assistés sociaux pour des revendications et que la journée prévue n'avait aucun pouvoir décisionnel.

Évaluation de la journée

La décision du Comité organisateur s'est avérée sage puisque l'assemblée, à l'unanimité, lors de l'évaluation en fin de journée, a déclaré que Me Cousineau avait répondu adéquatement aux objectifs visant l'information sur la loi et les droits des bénéficiaires ainsi que les possibilités de recours.

A la pause café de l'après-midi et au verre de l'amitié clôturant en beauté la journée, Me Cousineau a eu la gentillesse de se tenir à la disposition des participants voulant des solutions à des problèmes individuels. Il est à noter que, lors de l'invitation proposée à Me Cousineau, ce genre de participation n'avait pas été prévue.

Quant aux moyens d'action à prendre, il est ressorti des ateliers de l'après-midi principalement que le CAFMQ, au niveau régional et au niveau provincial, fasse des recommandations et des pressions aux différents organismes en place pour que l'information sur la loi de l'Aide sociale soit permanente et accessible pour toutes les associations et pour l'ensemble de la population, en général.

Lucie Ouellette
Responsable de la journée

NOTE: Lucie tient à remercier Parents uniques de Laval pour sa collaboration qui a consisté à défrayer conjointement avec le Service de l'Éducation des adultes de la Commission scolaire de Mille-Iles les frais de photocopies de différents documents remis à chaque participant et l'ADDs qui a fourni gracieusement une vingtaine de cahiers de revendications et de Bill 26 simplifié qui ont été acheminés à toutes les associations

invitées. De plus, un cordial merci à Me Cousineau pour sa participation exceptionnelle.

Lucie s'est dit très heureuse d'avoir travaillé avec tous les membres du comité organisateur et a apprécié vivement leur collaboration et leur efficacité.

* * * * *

...dans la MAURICIE-LANAUDIÈRE,

La journée d'information d'aide sociale de cette région s'est tenue à Drummondville et plus de 40 parents uniques, venant de Sorel, Joliette, Trois-Rivières, Shawinigan, Victoriaville et Drummondville y ont participé.

Les deux personnes-ressources invitées à venir donner de l'information sur la loi de l'aide sociale étaient: M. Alcide Pelchat, directeur régional du Ministère des affaires sociales de Drummondville et Madame Nicole Boileau, avocat populaire de Joliette.

Suite aux informations reçues au cours de cette journée, les participants en sont venus aux conclusions suivantes:

- Il existe véritablement des préjugés à l'endroit des bénéficiaires de l'aide sociale;
- Il y a des inégalités dans l'application de la loi selon les régions;
- Il y a un manque évident d'information, chez les prestataires de l'aide sociale, face à leurs droits;
- L'impérieuse nécessité de se regrouper pour faire respecter et défendre les droits des assistés sociaux.

Cette journée a aussi servi à prendre connaissance des actions déjà réalisées par certaines régions pour la défense des droits des assistés sociaux. Ceci a amené les participant(e)s à décider que ces démarches soient entreprises par chaque regroupement de chefs de familles monoparentales pour ses propres membres qui vivent sur l'assistance sociale.

Il fut également décidé, d'appuyer le Mémoire portant sur la situation des femmes chefs de famille, vivant sur l'assistance sociale, préparé par le CAFMQ et présenté en novembre 1977 au Ministre des affaires sociales.

* * * * *

... au SAGUENAY-LAC ST-JEAN,

La Session d'aide sociale pour cette région a eu lieu à Alma et a regroupé des participantes des associations d'Alma, Chicoutimi,

Dolbeau-Mistassini, Jonquière, La Baie, Roberval et St-Félicien.

Les invités, Madame Diane Boivin et Monsieur Michel Tremblay du Bureau régional du MAS à Chicoutimi, ont donné aux personnes présentes des explications sur les critères d'admissibilité à l'aide sociale et ont répondu aux questions des participantes, sur les besoins spéciaux.

- Lors des ateliers, il est ressorti un fait quasi-général, à savoir que les femmes chefs de familles sont peu ou pas informées de leurs droits et qu'une partie de celles qui sont assistées sociales ne savent pas qu'elles ont droit à certaines allocations pour les besoins spéciaux.
- Il a également été mentionné que le CAFMQ devrait être un plus grand véhicule d'information auprès des associations, quant aux changements apportés aux lois surtout celle de l'aide sociale; qu'il traduise en un langage clair, les lois, amendements aux lois, qu'il fasse parvenir ces informations aux associations, qui les communiqueraient à leurs membres.
- Il a également été demandé que le CAFMQ fasse des pressions auprès du MAS, afin que l'aide accordée aux familles assistées sociales soit basée sur le nombre réel d'enfants et non en tenant compte uniquement des trois premiers enfants.

* * * * *

...au BAS ST-LAURENT ET GASPESIE,

La Session sur l'Aide sociale pour les associations du Bas St-Laurent et le la Gaspésie - Rimouski, Matane, Chandler, Gaspé, Grande-Rivière- a eu lieu les 1er et 2 avril à Gaspé.

Les personnes invitées à donner de l'information aux 24 participants présents étaient Mario Ste-Croix, économiste au Ministère des Affaires sociales et Guy Dugal, du service social de Gaspé.

Selon Marie Cassivi, responsable de ces journées, cette Session sur l'aide sociale a permis de faire véhiculer de l'information nouvelle relative à la loi d'aide sociale et de son application.

Par ailleurs, une telle Session a permis de confirmer les préjugés de la société face aux assistés sociaux. Les assistés sociaux sont condamnés d'avance par les gens.

On a également pris conscience que l'association monoparentale pouvait représenter une force de regroupement pour faire des pressions auprès du MAS, en ce qui concerne l'aide sociale. Il serait urgent notamment de revendiquer la possibilité de retourner aux études sans perdre le Bien-être.

* * * * *

...dans QUEBEC ET BEAUCE,

La Session informative et éducative sur l'aide sociale offerte aux associations de familles monoparentales de la région de Québec et de la Beauce s'est tenue à Québec les 18 et 19 mars.

Lors de cette fin de semaine, la réflexion et la discussion s'est faite à partir du thème "les familles monoparentales et l'aide sociale".

Dans l'après-midi du samedi, deux représentantes de l'Association pour la défense des droits sociaux Québec-métropolitain (ADDs-QM), Thérèse Binet et Lorraine Thibault-Fortin avaient été invitées pour présenter aux nombreux(ses) participant(e)s -environ 120 personnes- un bref historique des politiques sociales.

Les deux représentantes de l'ADDs-QM ont notamment expliqué les fonctions économiques et politiques de l'aide sociale. En résumé, le gouvernement utilise les politiques sociales pour:

- se prémunir contre des crises économiques;
- s'occuper de fournir un capital étranger une main d'oeuvre à bon marché;
- subventionner indirectement l'entreprise privée;
- diviser les exploités par la concurrence.

Thérèse Binet et Lorraine Thibault-Fortin ont également fourni plusieurs informations sur différents points précis de la loi d'aide sociale, entre autres en ce qui a trait: aux biens permis, au retour au travail, à l'hospitalisation, aux frais médicaux, au déménagement, aux funérailles, à l'assurance-vie et à la taxe d'eau.

Le dimanche matin, il y a eu présentation du Vidéo "Des femmes s'organisent", préparé en collaboration avec l'ADDs-Mercier et la TV communautaire -HOCHELAGA-MAISONNEUVE. Lors des ateliers qui ont suivi la présentation du Vidéo, différentes opinions et réflexions ont été émises face au problème de l'aide sociale et à la situation des familles monoparentales.

Les participant(e)s en sont venus à la conclusion que les femmes -puisque ce sont en grande majorité des femmes qui sont chefs de famille monoparentale et qui vivent sous le seuil de pauvreté- doivent:

- avoir une vue optimiste face au regroupement;
- exercer un oeil critique face aux largesses gouvernementales;
- appuyer la revision des mentalités en évitant de perpétuer les traditions;
- être conscientes que le gouvernement se cherche du capital politique en établissant des mesures sociales;

- persévérer, car l'opinion publique est faussée par des situations d'exception;
- et ENFIN, s'établir un plan d'action.

Dans l'après-midi du dimanche d'autres ateliers ont eu lieu à partir des questions: QU'EST-CE QUE JE VEUX FAIRE? QU'EST-CE QUE JE PEUX FAIRE?

On VEUT faire profiter les autres de notre savoir d'aujourd'hui;

On VEUT s'unir pour s'informer davantage;

On VEUT utiliser les services de l'ADDS;

On PEUT faire des pressions, dire nos vrais besoins sans en être humilié(e)s;

On PEUT aider, par nos connaissances, à réduire l'insécurité des assistés sociaux;

On PEUT se servir des mass-média pour prouver la mauvaise répartition des budgets d'aide sociale, due à des rouages administratifs trop lourds.

A la suite de ces échanges, les participant(e)s ont été invité(e)s à formuler une action concrète à mener, conséquente à leur réflexion, dans leurs associations respectives.

* * * * *

Message au bénéficiaires de l'aide sociale

Comme vous l'avez sans doute appris par les média d'information, de nombreux dentistes se sont désengagés du régime d'assurance-maladie du Québec. Notez bien que même si le dentiste est désengagé, les bénéficiaires de l'aide sociale ont toujours droit aux soins dentaires en vertu de la loi de l'aide sociale.

Si le dentiste vous remet son relevé d'honoraires, vous le ferez parvenir aussitôt que possible à la:

Régie de l'assurance-maladie du Québec
Case Postale 500
Québec, Qué.
G1K 7B4

* * * * *

...dans l'OUTAOUAIS,

La Journée d'aide sociale pour la région de l'Outaouais a été prise en charge par l'Association des gens seuls de Hull qui regroupe des parents uniques de différentes localités environnantes de Hull. Des membres d'un groupe de parents uniques en voie de formation à Mont-Laurier ont également participé à cette journée d'aide sociale qui s'est déroulée le 9 avril.

Le texte qui suit est la reproduction de l'article qui a paru dans Le Droit d'Ottawa le lundi 10 avril 1978. Il a été rédigé par Marthe Lemery qui a assisté à toute la Journée.

Un regroupement des prestataires s'impose dans l'Outaouais

HULL — Devant la forte proportion de familles monoparentales vivant d'aide sociale, l'Association des gens seuls de l'Outaouais (AGSO) s'occupera de plus près des problèmes qui assaillent les assistés sociaux.

Un comité d'aide aux assistés sociaux verra d'ailleurs le jour à l'Association, comme l'ont demandé les quelque quarante participants à une journée spéciale d'étude sur l'aide sociale que tenait hier l'AGSO.

Le plus gros handicap des assistés sociaux est le manque d'information, qui les laisse démunis face au gouvernement, ignorant tout de leurs recours. L'isolement dans lequel ils vivent et la peur constante de voir leurs prestations réduites par un fonctionnaire intransigeant font également d'eux des êtres complexés, qui se sentent à l'écart de la société.

Mis en lumière par de nombreuses interventions lors des discussions en groupe, les problèmes des assistés sociaux ne pourraient être réglés que d'une seule façon par le regroupement des prestataires, qui ensemble, trouveraient la force d'exercer des pressions auprès des autorités pour que

l'aide sociale n'ait pas uniquement d'aide que le nom

Un début

Pour renseigner davantage les membres de l'Association et plus particulièrement les assistés sociaux, trois conférenciers ont pris la parole, hier, pour expliquer l'un les rouages de la Loi et des règlements de l'Aide sociale, l'autre, les ser-

vices offerts par la clinique juridique de Hull, et enfin, le troisième, les objectifs d'une toute nouvelle association, la Fédération québécoise anti-pauvreté.

Le conférencier le plus attendu des participants était sans contredit le représentant du bureau de Hull de l'aide sociale, M. André Boivin. Il s'est attaché plus particulièrement à préciser les "besoins spéciaux", qui, selon la Loi, donnent droit à des prestations supplémentaires. Les dispositions générales de la Loi semblaient assez bien connues des participants pour en avoir souvent parler avec les agents et travailleurs des six bureaux de l'aide sociale dans l'Outaouais.

Mais les mises au point apportées par M. Boivin n'ont pas satisfait les attentes de la salle. Trop ambiguës, trop gé-

nérales, ont dit les participants. Bref, ils ont réclamé en ateliers des informations supplémentaires sur les "mille et un" règlements de l'assistance sociale, qui sont trop souvent invoqués lors du retrait ou de la coupure d'une prestation.

M. Boivin a promis de collaborer avec le comité mis sur pied par l'association, pour tenter dans la mesure du possible de vulgariser les informations sur la Loi et ses règlements. Lui-même partisan d'un meilleur réseau d'infor-

mation entre le service gouvernemental et les prestataires, M. Boivin a affirmé qu'une tentative serait fort probablement tentée dans l'Outaouais, alors qu'un agent d'information sera affecté uniquement à la liaison avec la communauté.

Pour un regroupement

De son côté, le représentant de la clinique juridique de Hull, M. Jean-Claude Lavoie, a exhorté les assistés sociaux à se défaire de leurs peurs et complexes engendrés par leur situation sociale. "Le seul moyen de réussir à obtenir quelque chose, a-t-il dit, est de se regrouper. Seul, vous ne pouvez pas changer l'appareil gou-

vernemental. En groupe, vous aurez plus de chance".

S'ils étaient solidaires les uns des autres, les assistés sociaux craindraient moins d'utiliser les recours juridiques qui leur sont offerts. La Loi de l'aide sociale prévoit des procédures de révision des décisions portées par les agents d'aide, ainsi que des procédures d'appel.

"Ceux qui contestent les décisions administratives du bureau de l'aide sociale gagnent bien souvent leur cause", a dit M. Lavoie. La clinique juridique de Hull peut aider un ou des assistés sociaux à se prévaloir des recours juridiques qui sont à leur disposition, en fournissant des conseils d'avocats, et en aidant à la préparation de dossiers.

Outre l'aide sociale, la clinique juridique peut aussi aider dans des cas traitant d'habitation, de séparation et de divorce, et de consommation.

Le troisième conférencier a lui-aussi insisté sur la nécessité pour les assistés sociaux de se regrouper et de revendiquer leurs droits. M. Robert Tremblay, fondateur de la Fédération québécoise anti-pauvreté, a parlé de l'objectif du mouvement, qui est de défendre la cause des défavorisés de la province, en talonnant les politiciens et les fonctionnaires.

collectivités nouvelles

dix-neuf

MOUVEMENT DE LA CONDITION PATERNELLE

Il existe en France un mouvement de la condition paternelle qui réclame une responsabilité parentale égale en cas de divorce. Voici ce qu'en disent les initiateurs de ce mouvement:

"Chaque année en France, plus de soixante-dix mille couple se défont. Dans 90% des cas les enfants sont confiés à la mère. Lourde tâche. Mais aussi privilège exorbitant, estiment les pères qui, de plus en plus nombreux, osent revendiquer la garde de leurs enfants. En vain. Malgré l'évolution des rôles masculin et féminin dans la société contemporaine et la redistribution sensible des tâches dans la cellule familiale, la pratique judiciaire considère que les enfants appartiennent à la mère pour le meilleur et pour le pire.

Ce faisant, elle ne méconnaît pas seulement les légitimes aspirations des pères réduits à un droit de visite misérable et aléatoire. Elle contraint la femme elle-même à rester fidèle à l'image de la mère au foyer et restreint ses possibilités pratiques d'accéder à un statut d'égalité.

Mais surtout elle décide sans assez de profondeur de l'intérêt de l'enfant. L'enfant a aussi besoin d'un père, présent et responsable. Pas d'un visiteur épisodique, dénué dans les faits de toute autorité. Or le système actuel organise l'éviction du père mis hors d'état d'assumer sa fonction.

Le Mouvement de la Condition Paternelle réunit hommes et femmes qui dénoncent à l'un et à l'autre sexe une supériorité de principe en matière d'éducation, au père comme à la mère le droit de se considérer comme plus nécessaire à l'enfant, à quiconque de choisir pour celui-ci.

Convaincu du caractère dommageable de la désignation d'un titulaire unique de l'autorité parentale et du droit de garde, il milite en faveur de la généralisation du principe de l'autorité parentale conjointe et de la garde alternée.

(Extrait du dépliant publicitaire annonçant la tenue d'un colloque international sur l'enfant du divorce et son père, à Paris, en ce début d'avril.)

Notons qu'au Canada, la garde d'un enfant attribué par les Tribunaux est décidée en tenant compte des éléments suivants: âge et sexe de l'enfant; stabilité du foyer; le comportement moral des parents; statut économique du parent; intérêt pour l'enfant; responsabilité dans la rupture du mariage.

(in, Pauvre et seule, p. 26, publié par le Conseil canadien de développement social, 1976.)

* * * * *